RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

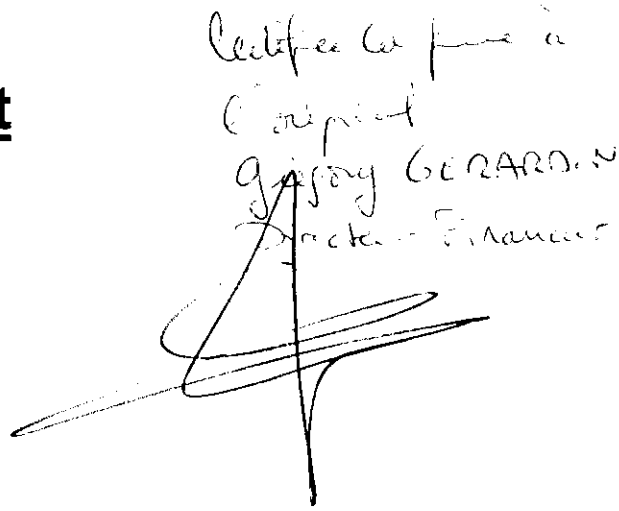
Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00209
Numéro SIREN : 455 502 096
Nom ou dénomination : BANQUE CIC Nord Ouest

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 10288

CIC Nord Ouest



Comptes sociaux CNC

au 31 décembre 2022

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

COMPTES SOCIAUX

BILAN

ACTIF en millions d'euros	Notes	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Caisse. Banques centrales		51	52
Créances sur les établissements de crédit	2	3 174	3 987
Opérations avec la clientèle	3	28 960	26 175
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	4	38	34
Parts dans les entreprises liées	5	4	4
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	6	12	12
Immobilisations corporelles	7	174	185
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	8	289	262
Comptes de régularisation	9	134	335
Total de l'actif		**32 836**	**31 046**

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		9 982	9 048
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN

PASSIF en millions d'euros	Notes	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	**10**	7 381	6 033
Opérations avec la clientèle	**11**	23 586	23 484
Dettes représentées par un titre	**12**	46	39
Autres passifs	**8**	444	61
Comptes de régularisation	**9**	285	361
Provisions	**13**	165	157
Dettes subordonnées	**14**	106	105
Fonds pour risques bancaires généraux	**15**	34	34
Capitaux propres	**15**	789	772
- Capital souscrit		230	230
- Primes d'émission		94	94
- Réserves		293	293
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		2	2
- Report à nouveau			
- Résultat de l'exercice		170	153
Total du passif		**32 836**	**31 046**

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement	**18**		
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle		4 005	3 908
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		137	119
Engagements d'ordre de la clientèle		2 693	2 614
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
+ Intérêts et produits assimilés	22	525	431
+ Intérêts et charges assimilées	22	(220)	(125)
+ Revenus des titres à revenu variable	23	1	1
+ Commissions (produits)	24	384	344
+ Commissions (charges)	24	(85)	(71)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	2	1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	26	2	3
+ Autres charges d'exploitation bancaire	26	(6)	(6)
= Produit Net Bancaire		**603**	**574**
+ Charges de personnel	27	(191)	(184)
+ Autres charges administratives		(136)	(125)
+ Dotations aux amortissements		(16)	(15)
= Charges de fonctionnement		(343)	(334)
= Résultat Brut d'Exploitation		**260**	**240**
+ Coût du risque	28	(29)	(20)
= Résultat d'Exploitation		**231**	**220**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	0	2
= Résultat Courant		**231**	**222**
+/- Résultat exceptionnel		1	1
+ Impôts sur les bénéfices	30	(62)	(70)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées			
= Résultat Net		**170**	**153**

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Banque CIC Nord-Ouest est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Groupe dont notre établissement est l'une des composantes, n'est pas implanté en Ukraine et en Russie ; notre établissement n'a pas d'exposition directe dans ces deux pays ou en Biélorussie et ne détient aucun actif à la Banque centrale de Russie.
Le Groupe a mis en œuvre les mesures restrictives et les sanctions décidées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques lui permettant d'assurer un suivi des flux opérés par ses clients avec la Russie et de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe a également fait preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement impliqué pour accompagner les entreprises, les professionnels et ses clients particuliers qui seraient en difficulté dans ce contexte, comme il l'avait déjà fait lors de la crise sanitaire liée au Covid 19. Lors de cette dernière, son soutien à l'économie s'était notamment traduit par sa mobilisation dans la distribution de prêts garantis par l'Etat (PGE) destinés à soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements se sont effectués sous la forme de prêts avec un différé amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2022, les prêts garantis par l'Etat affichent un encours résiduel de 1.2 milliards d'euros au bilan de notre établissement.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.
Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.
Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses :

• en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
• lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
• lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

• l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
• le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
• le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
• la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraine le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

• de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
• de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
• d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,

• d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction
Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement
Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement
Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille
Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées
Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée
Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement
En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés
Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré
Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).
Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.
Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché.
Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.
Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés
Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation,
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer,
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

• pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;

• pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

• de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule

d'indexation) ;

• d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

• pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;

• pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

* un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

* un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.
Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.
Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.
Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.
Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

EXTRAIT

BANQUE CIC NORD OUEST
Société anonyme au capital de 230 294 872 euros
Siège social à LILLE - 33 avenue Le Corbusier
455 502 096 RCS LILLE METROPOLE
Liste des Banques n° 32

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le 4 mai, à 9 heures 00, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, à LILLE, 33 avenue Le Corbusier, sur convocation du Conseil d'Administration.

.../...

RESOLUTIONS

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, du rapport des Commissaires aux Comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés faisant ressortir un bénéfice net après impôts de 169 508 971,65 euros (normes CNC), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 107 793 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 26 798 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale constatant :

- que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 169 508 971,65 euros
- que le report à nouveau s'élève à : 196 256,31 euros
- qu'ils constituent ensemble le bénéfice distribuable de : 169 705 227,96 euros

décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- un dividende de 4,71 euros par action : 135 586 105,89 euros

Le dividende de 4,71 € en numéraire à verser à chaque action sera mis en paiement au siège social à compter du 23 mai 2023.
La totalité de la distribution, soit 135 586 105,89 euros est éligible à l'abattement de 40 % institué par l'article 158-3 2ème à 4ème du Code Général des Impôts.

- Réserves libres : 29 487,20 euros
- Autres réserves: 34 017 004,25 euros
- le solde disponible est affecté au report à nouveau pour : 72 630,62 euros

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

BANQUE CIC NORD OUEST			
EXERCICE	ACTIONS	VALEUR	DIVIDENDES
2019	28 750 000	8 euros	4,72 euros
2020	28 750 000	8 euros	2,69 euros
2021	28 750 000	8 euros	5,31 euros

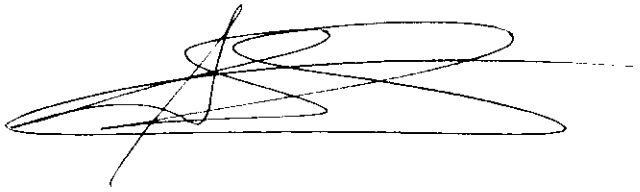
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
ANNE SOPHIE VAN HOOVE
DIRECTEUR GENERAL



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Grégory GERARDIN
DIRECTEUR FINANCIER

C C Nord Ouest

RAPPORT
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2022

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi par votre Conseil d'Administration conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce qui précisent que le Conseil d'administration présente, à l'Assemblée générale mentionnée à l'article L. 225-100, un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article.

Ce rapport contient les informations prévues les informations prévues aux articles L225-37-3 et L225-37-4, alinéas 1 à 4.

Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code de commerce n'a été conclue, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Délégations en cours d'utilisation

Aucune délégation de compétence n'a été donnée au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du code de commerce et à l'article 16 des statuts, le Conseil a opté, lors de sa réunion du 20 mai 2016, pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en application de la nouvelle réglementation bancaire européenne.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux
au 31 décembre 2022

Conseil d'Administration

Laurent METRAL
Président du Conseil d'administration
Coopté en qualité d'administrateur lors du conseil d'administration du 17 novembre 2021 (échéance : AG qui statuera sur les comptes de 2025) et nommé en qualité de Président lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu à même date.

- Président du Conseil d'administration de Targobank Espagne
- Président du Comité de Direction de Cap Compétence
- Président du Conseil d'administration de Audencia Business School
- Membre du Comité de Direction de Bischenberg

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Administrateur
6, avenue de Provence
75009 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Françoise CAUVIN

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL :

- Administrateur de Banque CIC Est
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Gestion
- Membre du conseil de direction d'Euro Information Epithète
- Membre du conseil de direction d'Euro Information
- Membre du conseil de direction d'Euro TVS
- Membre du conseil de direction de Euro Information Plateforme de Services Externes
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Equity
- Membre du conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Président de SATELLITE

Françoise CAUVIN :

- Représentant Permanent du CIC au Conseil d'administration de CIC SUD OUEST

CIC ASSOCIES
Administrateur
4 rue Gaillon
75009 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Catherine GALLAIS

CIC ASSOCIES :

- Administrateur de CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Factoring
- Membre du Conseil de surveillance de Crédit Mutuel Real Estate Lease
- Membre du Conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du Conseil de surveillance de Crédit Mutuel Equity

Catherine GALLAIS :

- Président de Rougegorge Lingerie
- Président de Leel Lingerie
- Administrateur délégué de DiasY Noches (Belgique)
- Administrateur de JUNIA
- Elue suppléante de CCI de Lille

UGEPAR SERVICES
Administrateur
48 rue des Petits Champs
75002 PARIS
Nomination par le Conseil d'administration du 2 décembre 2019 et ratification par l'AG du 22 avril 2020 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Olivier OGER

UGEPAR SERVICES :

- Administrateur de Banque CIC Est
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Crédit Mutuel Asset Management
- Administrateur de Crédit Mutuel Epargne Salariale
- Administrateur de Crédit Mutuel Investment Managers
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Equity
- Membre du conseil d'administration de CM-AM SICAV

Olivier OGER :
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
- Président du Conseil d'Administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
- Président du Conseil de Surveillance du Groupe La Française
- Vice-Président du Conseil d'Administration de CCM Villeneuve d'Ascq Annappes
- Administrateur de Beobank NV/SA
- Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
- Censeur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
- Membre du Conseil de Surveillance du groupe La Française
- Représentant Permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel au Conseil d'Administration des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA
- Membre du Conseil d'Administration EDHEC Business School
- Membre de l'Internationnal Board de NAGOYA University of Business and commerce (Japon) NUCB

CICOR
Administrateur
6 rue Gaillon
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Axel BRABANT

CICOR :
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Asset Management
- Administrateur de Crédit Mutuel Epargne Salariale
- Administrateur de Crédit Mutuel Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Investment Managers
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Real Estate Lease
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique

Axel BRABANT :
- Président-Directeur Général de Pierre Brabant
- Président-Directeur Général de Distillerie Hauguel
- Président de SPB
- Administrateur de Valmy Participations
- Administrateur de Charbonneaux Brabant
- Directeur Général de AFB Participation
- Gérant de la Société des Alcools Flourent Brabant

CICOVAL
Administrateur
6 rue Gaillon
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Loïc QUENTIN de GROMARD

CICOVAL :

- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Asset Management
- Administrateur de Crédit Mutuel Investment Managers
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Administrateur de Bail Actea Immobilier
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Real Estate Lease
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Equity

Loïc QUENTIN de GROMARD :

- Président d'Alphaglass SAS
- Président d'Alpahadec SAS
- Gérant de Saverplus
- Président de Schubert SAS
- Président de la Symphonie Inachevée SAS
- Président de Cythère SAS
- Président de Cythère Tinos SAS
- Président de Egine SAS
- Président de Egine Tinos SAS
- Président de Hydra SAS
- Président de Hydra Tinos SAS
- Président de Samos SAS
- Président de Samos Tinos SAS
- Président de Lucifer SAS
- Président du conseil d'administration de Saverglass SAS
- Président du conseil d'administration de Tourres & Cie SAS
- Directeur Général de Saverglass LLC
- Gérant de Saverglass Iberica LDT
- Gérant de Saverglass Mexico
- Gérant de Société Louxor
- Chairman de Saverglass INC
- Gérant de Saverglass Australia LDT
- Gérant de Saverglass New Zealand
- Gérant de Saverglass PTY LD (Afrique du Sud)
- Membre du conseil de surveillance d'OLYMPE SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Chance Get Yours SAS

GESTEUROP
Administrateur
4 rue Gaillon
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Stéphane HAMELIN

GESTEUROP :
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Crédit Mutuel Factoring
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique

Stéphane HAMELIN :
- Président du Conseil de surveillance de Holdam Groupe Hamelin
- Président de Académie Conseil
- Gérant de SCI Telmina
- Gérant de SCI Striana
- Gérant de SCI Guette La Mé
- Gérant de SCI Tadorna
- Gérant SCI Parco
- Gérant SARL Dirham
- Gérant SCI Homere
- Board member de Bong AB Sweden

PLACINVEST
Administrateur
6 rue Gaillon
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Sonia DUBES

PLACINVEST :
- Administrateur de Banque CIC Est
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Asset Management
- Administrateur de Bail Actea Immobilier
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Real Estate Lease
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique

Sonia DUBES :
- Président de Axyom
- Gérante de Société Le Long Buisson
- Présidente de Association Logistique Seine Normandie
- Présidente de Normandie Manutention
- Présidente de Illicomat
- Administrateur de Notre Belle Maison
- Gérante de Olivier Normandie

- Gérante de SCI Mont à Cat
- Présidente de Soho Finance
- Gérante de SCI les 2D

MARSOVALOR
Administrateur
6 rue Gaillon
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Caroline SONRIER

MARSOVALOR :

- Administrateur de Banque CIC Est
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest

Caroline SONRIER :

- Directrice de Opéra de Lille

SOFINACTION
Administrateur
28 avenue de l'Opéra
75002 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 2 mai 2018 (échéance AG / comptes 2022)
Représentant permanent : Luc DOUBLET

SOFINACTION :

- Administrateur de Banque CIC Est
- Administrateur de Banque CIC Ouest
- Administrateur de Banque CIC Sud Ouest
- Administrateur de Lyonnaise de Banque
- Administrateur Crédit Mutuel Asset Management
- Administrateur de Crédit Mutuel Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Investment Managers
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Administrateur de Dubly Transatlantique Gestion
- Membre du conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Equity

Luc DOUBLET :

- Administrateur de Alacrite
- Président de l'Association Ars Terrea
- Président de l'Association Centre chorégraphique national de Roubaix
- Président du Conseil de Surveillance de Doublet
- Vice Président de l'Association Fonds d'art contemporain (FRAC) du Nord Pas de Calais

- Gérant de l'Association Nord France Investissement
- Administrateur de GBE
- Président de la SCI du Cherche Midi
- Président de Word trade center

VTP 5 INVESTISSEMENTS
Administrateur
4 rue Gaillon
75009 PARIS
Mandat renouvelé lors de l'AG du 7 mai 2019 (échéance AG / comptes 2023)
Représentant permanent : Caroline POISSONNIER

VTP5 INVESTISSEMENTS :
- Administrateur de CIC Ouest
- Administrateur de la Lyonnaise de Banque
- Administrateur de Crédit Mutuel Leasing
- Gérant associé de Siméon
- Président de FIDEL
- Président de Imofinance
- Liquidateur de Caroline

Caroline POISSONNIER :
- Administratrice indépendante de Groupe IRD
- Présidente du Fonds de dotation Jean Beaudelet
- Administratrice de SOFIE
- Directrice Générale de Groupe Beaudelet Environnement
- Gérante de Beaudelet Formation
- Gérante de La Steenbecquoise
- Gérante de la SCI Belle Vue
- Gérante de la SCI La rue de la vierge

COURBET Eric
Administrateur salarié

DELEPINE Yannick
Administrateur salarié

GIROT Pascale
Administrateur salariée
Administrateur du CIC
Conseillère prud'homal au Conseil de Prud'hommes de Creil

Direction générale

Madame Anne Sophie VAN HOOVE
Directeur Général
Nommée par le CA du 2 octobre 2019 avec effet au 2 décembre 2019
Fin du mandat : AG / comptes 2023

- Administrateur de Factofrance
- Administrateur de Beobank (Belgique)
- Représentant Permanent de CIC Nord Ouest, Administrateur de Crédit Mutuel Factoring
- Représentant Permanent de CIC, Membre du Conseil de Direction de Euro-Information Epithète
- Membre du Comité d'Investissement du Fonds de dotation « Entreprises & Cité »
- Membre du comité de Direction de Cap Compétences – Activateur de talents
- Présidente du Fonds de Dotation Solfa
- Vice-Président de Comité Régional Hauts de France de la Fédération Bancaire Française
- Vice-Président de Fondation de Lille
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Crédit Mutuel Real Estate Lease
- Vice-Président de Arpège
- Censeur de SPL Euralille
- Salarié du CIC

Certifié conforme à l'original
Grégory GERARDIN
Directeur Financier

RAPPORT DE GESTION DE

LA BANQUE CIC NORD OUEST

2022 : L'INFLATION FAIT SON RETOUR

L'année a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et la poursuite des tensions inflationnistes. L'important regain d'aversion au risque sur les marchés financiers et la flambée des prix des matières premières, en particulier énergétiques et alimentaires, ont reflété l'incertitude occasionnée par le conflit et les sanctions prises, notamment par les pays européens et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie. Sur le front sanitaire, si les Etats européens et américain sont parvenus à limiter les impacts des nouvelles vagues de contamination de Covid-19, la Chine a continué d'appliquer des mesures de restrictions sanitaires strictes jusqu'en novembre. La conjugaison du choc inflationniste, des tensions géopolitiques et des difficultés d'approvisionnement s'est traduite par une accélération notable des hausses des coûts et des prix, contraignant les banques centrales à durcir considérablement les conditions financières. Ces dernières, au premier rang desquelles la Banque centrale européenne (BCE) et la Fed, ont en effet relevé rapidement leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation et le désancrage des anticipations d'inflation. Concomitamment à la hausse des taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique, les indices actions ont connu un repli majeur en 2022. Dans ce contexte, la croissance s'est continuellement tassée et les risques de récession ont émergé, particulièrement en Europe, bien que le soutien budgétaire renforcé des Etats a limité l'ampleur du choc économique.

En zone euro, l'éclatement de la guerre en Ukraine, en février, a rapidement tempéré les perspectives économiques favorables liées au relâchement des contraintes sanitaires et à la réouverture des économies. L'Union européenne (UE) a adopté de nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie, dont un embargo sur les importations de charbon et de pétrole par voie maritime entré en vigueur en décembre. Les prix énergétiques, en particulier du gaz, ont substantiellement augmenté jusqu'à l'été. Ceci en raison de la réduction de l'approvisionnement en gaz russe, notamment via le gazoduc Nord Stream 1 fermé depuis l'été, et de la reconstitution des réserves de gaz pour préparer l'hiver, entraînant une forte demande des Etats membres. Les cours européens de l'énergie ont ensuite rechuté grâce à des températures au-dessus des normales saisonnières et à la fin du remplissage des réserves en Europe. De plus, à l'échelle de l'UE, les Etats ont adopté des objectifs de réduction de la consommation de gaz en vue de l'hiver et, en fin d'année, un mécanisme de plafonnement des prix du gaz à 180 €/MWh. Cette crise énergétique a pesé sur la croissance comme en témoigne l'évolution des indices d'activité PMI (Purchasing Manager's Index), lesquels sont dorénavant en territoire de contraction. Toutefois, le soutien budgétaire des Etats européens (environ 4,5 % du PIB de la zone euro), particulièrement en Allemagne, a permis d'atténuer le choc pour les ménages et les entreprises. Les difficultés d'approvisionnement héritées de la crise sanitaire mondiale - qui se sont toutefois sensiblement améliorées à l'image de la rechute des prix du fret maritime, la demande toujours résiliente, la hausse des salaires et la situation énergétique ont en effet contribué à la forte inflation en zone euro, de + 9,2 % en glissement annuel en décembre. Afin de freiner cette hausse des prix et le risque de spirale inflation-salaires, la BCE a fortement resserré sa politique monétaire en relevant ses taux directeurs de + 250 pb à 2 % pour le taux de rémunération des dépôts. Elle a aussi engagé la baisse de la taille de son bilan via notamment le durcissement des conditions des opérations de financement à long terme bon marché pour les banques (TLTRO). Ainsi, les taux souverains européens ont connu une hausse importante, contribuant au repli marqué des indices actions cette année. Le risque de fragmentation financière en zone euro, reflété par le durcissement plus marqué des conditions

financières des pays périphériques, s'est temporairement renforcé du fait des incertitudes en Italie. Cependant, l'action de la BCE avec l'annonce d'un nouvel outil, le Transmission Protection Instrument, et les premières décisions de Giorgia Meloni ont rassuré et limité le risque de nouvelle crise de la dette italienne. L'euro, du fait des craintes relatives à la disponibilité de l'énergie et de la détérioration des comptes extérieurs, s'est nettement déprécié, passant sous le seuil de la parité face au dollar, avant de rebondir en fin d'année. Ceci du fait de perspectives économiques et politiques finalement moins sombres.

En France, en raison de la plus faible dépendance de l'économie aux hydrocarbures russes, en comparaison à ses voisins européens, et des mesures prises par le gouvernement comme le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité prolongé jusqu'en 2023, l'inflation a accéléré dans une moindre mesure par rapport au reste de la zone euro. Les enjeux politiques ont aussi marqué l'année : si Emmanuel Macron a été réélu président de la République, son parti n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives limitant la visibilité sur la politique qui sera menée durant le quinquennat. L'activité a bénéficié du rebond du tourisme durant la période estivale mais a ralenti en fin d'année à + 0,2 % de croissance en glissement trimestriel au T3. Enfin, les craintes relatives à un rationnement énergétique se sont amplifiées alors que la production nucléaire a connu une chute notable compte tenu de la maintenance de nombreux réacteurs. Néanmoins, les efforts pour réduire la demande et la douceur du climat ont permis d'éviter les coupures brutales.

Au Royaume-Uni, l'accélération de l'inflation a pesé sur la croissance économique à hauteur de - 0,3 % en glissement trimestriel au T3. La Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi l'augmentation de ses taux directeurs de + 325 pb à 3,5 % et engagé la réduction de son bilan, notamment par des ventes actives de titres souverains. Au terme d'une crise politique et d'une période d'instabilité financière majeure ayant fait se succéder Boris Johnson, Liz Truss et Rishi Sunak au poste de Premier ministre, le gouvernement de ce dernier a présenté en fin d'année un plan budgétaire de soutien aux ménages et aux entreprises tout en actant un retour vers une trajectoire des finances publiques crédible, rassurant les investisseurs financiers.

Aux Etats-Unis, bien que plus modéré, l'impact de la guerre en Ukraine s'est traduit par une hausse des prix énergétiques, laquelle a accentué l'inflation américaine. Face au risque de désancrage des anticipations et aux tensions sur le marché du travail, la Fed a substantiellement relevé ses taux directeurs de + 425 pb à 4,25 - 4,5 %, initié la baisse de son bilan et adopté un discours offensif pour la suite, ce qui a lourdement pénalisé les marchés financiers. Malgré les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance, l'activité économique s'est montrée robuste, en particulier dans le secteur des services alors que l'inflation montre des signes de ralentissement après avoir atteint un pic en juin. En outre, le gouvernement de Joe Biden a adopté des mesures de soutien à l'économie dont un plan d'investissement, Inflation Reduction Act, dans la transition énergétique de près de 500 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui n'a pas suffi aux démocrates pour conserver la majorité au Congrès à l'issue des élections de mi-mandat. Le Parti démocrate a gardé sa majorité au Sénat mais pas à la Chambre des représentants, ouvrant une période de cohabitation pour les deux prochaines années.

En Chine, l'application de restrictions sanitaires strictes dans le cadre de la stratégie zéro-Covid a lourdement pesé sur l'activité économique toute l'année. En dépit de la reconduction du mandat du président Xi Jinping et de sa politique en octobre, les manifestations d'ampleur de la population en fin d'année et les craintes sur la croissance ont conduit les autorités à faire volte-face et à abandonner cette stratégie. Confrontée à une vague de contaminations très intense en fin d'année et en l'absence de vaccination efficace, la contraction de l'activité s'est aggravée malgré la réouverture mais cette dernière pourrait constituer un soutien majeur à la croissance en 2023. La crise du secteur immobilier, moteur historique de la croissance chinoise, a également freiné l'activité. Fort d'une inflation plus modérée à l'instar du reste du monde, les autorités ont tenté de limiter l'impact de la politique sanitaire sur l'économie en renforçant le soutien monétaire et budgétaire à l'économie. S'agissant des autres pays émergents, les pressions inflationnistes ont amorcé un mouvement de reflux au second semestre, en particulier grâce aux prix des matières premières, facilité par le resserrement monétaire des banques centrales. Au Brésil, l'absence de majorité au Congrès pour Lula, élu président face à Jair

Bolsonaro, risque de réduire sa capacité à mettre en œuvre son programme économique, dont l'ampleur des dépenses suscite des inquiétudes de la part des investisseurs.

S'agissant des matières premières, la guerre en Ukraine a accentué très fortement la hausse des prix, notamment énergétiques et alimentaires compte tenu du poids de la zone dans la production mondiale. La reprise des exportations de blé au printemps via la mer Noire, le ralentissement économique et les facteurs favorables de fin d'année ont néanmoins contribué au fort repli des prix des matières premières, en particulier ceux du gaz et du pétrole. Par ailleurs, les Etats du G7, l'Australie et l'UE ont instauré un plafonnement du prix du pétrole russe à 60 dollars le baril.

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE CIC NORD OUEST

L'exercice 2022 est marqué par l'apport des agences CIC Iberbanco vers les banques régionales du CIC. Suite à l'absorption de la société CIC Iberbanco en 2020, le CIC est devenu propriétaire des agences exploitées sous cette marque. Afin d'être en adéquation avec l'organisation du CIC, le conseil d'administration du CIC du 27 juillet 2022 a décidé d'apporter à chacune de ses filiales bancaires, les agences CIC Iberbanco implantées sur leur territoire. Les apports, réalisés juridiquement le 16 octobre 2022, comptablement et fiscalement rétroactifs au 1er janvier 2022, ont été rémunérés pour chacune des banques bénéficiaires par des actions émises à titre d'augmentation de capital. Concernant le CIC Nord Ouest, une agence CIC Iberbanco a été apportée donnant lieu à la rémunération du CIC par l'attribution de 36 859 actions CIC Nord Ouest de 8 euros nominal créées à titre d'augmentation de capital.

La Banque CIC Nord Ouest est détenue à 100 % par le CIC qui la consolide par intégration globale.

A - ANALYSE DU BILAN SOCIAL (NORMES CNC)

ACTIF en millions d'euros	2022 31 décembre	% 2022	2021 31 décembre	Variation 2022/2021
Caisse Banques centrales	51	0%	52	-2%
Créances sur les établissements de crédit	3 174	10%	3 987	-20%
Opérations avec la clientèle	28 960	88%	26 175	11%
Actifs financiers	42	0%	38	11%
Autres actifs	609	2%	794	-23%
Total de l'actif	**32 836**	**100%**	**31 046**	**6%**

PASSIF en millions d'euros	2022 31 décembre	% 2022	2021 31 décembre	Variation 2022/2021
Dettes envers les établissements de crédit	7 381	22%	6 033	22%
Opérations avec la clientèle	23 586	72%	23 484	0%
Dettes représentées par un titre	46	0%	39	18%
Autres passifs	1 034	3%	718	44%
Capitaux propres	789	2%	772	2%
Total du passif	**32 836**	**100%**	**31 046**	**6%**

Depuis plusieurs années, la banque poursuit un développement régulier de son fonds de commerce.

Le nombre de clients s'élève à 901 000 à la fin de l'année 2022 contre 878 000 à fin 2021.

Au-delà de la dynamique commerciale, cette évolution est le fruit d'une politique de rénovation et de modernisation des agences mise en œuvre sur plusieurs exercices.

Les principales évolutions bilantielles survenues en 2022 consistent en :

1) Les crédits nets de provisions sur créances douteuses à la clientèle atteignent 29 milliards d'euros, l'exercice 2022 enregistrant une progression de +9,11% en capitaux moyens cumulés annuels :

 - La production de nouveaux crédits atteint 8,2 milliards d'euros, soit une hausse de +16,94% contre une baisse de -6,83% au titre de 2021 ; cette évolution porte, pour l'essentiel, sur les crédits investissements qui enregistrent une progression de +37,98% ; les crédits de fonctionnement augmentent de +42,15 %, les crédits habitats de +0,67% et les crédits consommation sont en recul de -2,05%.
 - Les encours de crédits sur le marché grand public augmentent de 1 792 M€ (+9,45%)

tirés, pour la majeure partie, par les crédits habitat en progression de +1 526 M€ et par les crédits investissements en hausse de +283 M€.

- Les encours de crédits aux entreprises progressent de +480 M€ (+7,29%) tirés, principalement par les crédits investissements à hauteur de +440 M€ et par les comptes courants débiteurs pour +80 M€ tandis que les crédits de fonctionnement reculent de -45 M€.

En parallèle à cette évolution des encours, les parts de marché au 31/12/2022 enregistrent une progression de +43 points de base sur 12 mois ; cette évolution porte, en majeure partie, sur le marché Entreprises (+56 bp) et, dans une moindre mesure, sur le marché Particuliers et Entrepreneurs Individuels (+34 bp).

Les liquidités laissées disponibles représentent une variation de -0.813 milliard d'euros.

Les appels de marge sur les contrats dérivés de couverture atteignent 58,6 M€ et sont enregistrés en Autres actifs.

2) L'encours de l'épargne clientèle s'élève à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en progression de +3,35 % en capitaux moyens annuels ; cette croissance porte sur les comptes courants (+3,43%, + 509 M€) et les livrets (+8,09%, +487 M€) tandis que les comptes à terme et bons sont en recul (-11,51%, -176 M€).

L'encours d'épargne financière enregistre une progression de +2,96% s'analysant comme suit: titres clientèle +6,38% +207 M€, en raison de la hausse des actions +12,28% +180 M€ et des encours des emprunts groupe +7,43% +19 M€, assurance vie +1,16% +72 M€, dont l'Epargne Banque Privée (+6,21% +65 M€) et épargne salariale +3,07% +20 M€.

La Banque voit ses parts de marché (hors TCN) reculer de -37 points de base à fin 09/2022.

3) Les nouvelles émissions d'emprunts interbancaires (2 042 M€) sont supérieures aux remboursements de l'exercice (746 M€), ce qui augmente le niveau de dettes envers les établissements de crédit de 1,3 milliard d'euros.

B - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (NORMES CNC)

en millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation 2022/2021
Produit Net d'Intérêt	306	302	1%
+ Commissions	299	273	10%
+ Autres éléments de PNB	(2)	(1)	48%
= Produit Net Bancaire	**603**	**574**	**5%**
+ Charges de personnel	(191)	(194)	-2%
+ Autres charges administratives	(136)	(125)	9%
+ Dotations aux amortissements	(16)	(15)	5%
= Charges de fonctionnement	**(343)**	**(334)**	**3%**
= Résultat Brut d'Exploitation	**260**	**240**	**8%**
+ Coût du risque	(29)	(20)	46%
= Résultat d'Exploitation	**231**	**220**	**5%**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	2	-83%
= Résultat Courant	**231**	**222**	**4%**
+/- Résultat exceptionnel	1	1	
+ Impôts sur les bénéfices	(62)	(70)	-11%
+/- Dotations/reprises de FRBG	0	0	
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées	0	0	0%
= Résultat Net	**170**	**153**	11%

Le PNB de la banque progresse de +5,0% par rapport au 31 décembre 2021.

- Le PNI à 306 M€ est en hausse de +1,1% :
 - ✓ Les intérêts sur crédits sont en hausse de 32,6 M€ par rapport à 2021 ; les principales évolutions sont : crédits d'investissement +12,4 M€, crédits de trésorerie +7,0 M€, comptes courants clientèle +7,0 M€ et crédits habitat +6,1 M€.
 - ✓ Le coût de la ressource clientèle s'alourdie de +41,0 M€ dont +19,1 M€ sur les livrets A, +9,3 M€ sur les LDD, +6,1 M€ sur les LEP, +5,3 M€ sur les C/C créditeurs.
 - ✓ Les charges de refinancement progressent de 30,4 M€ : sur les emprunts blancs à terme, la hausse de +24% des encours moyens génère un effet volume défavorable (0,3M€), conjugué à un effet taux défavorable (-47,3 M€). Le taux moyen est en hausse à 0,731% au 31/12/2022 contre 0,029% au 31/12/2021, d'où une charge globale augmentée de -47,6 M€. En revanche, le résultat net prêt/emprunt sur swaps de macrocouverture s'améliore de 15,6 M€.

- Les commissions atteignent 298,7 M€ :
 - ✓ Les commissions de compte augmentent de +9,0 M€ (+11,2%) grâce notamment à la hausse des commissions de mouvement +4,1 M€, des commissions de tenue de comptes & package +3,3 M€ et à la commission d'intervention +1,3 M€.

- ✓ Les commissions sur crédits régressent de -1,8 M€ (-6,2%) : baisse de -3,7 M€ des commissions sur cautions (*-2,0 M€ suite à la gratuité de l'info des cautions au 01/01/2022 et -1,9 M€ de com. nettes sur PGE*) et hausse de +1,1 M€ de pénalités sur prêts et +0,8 M€ de commissions d'apport crédit-bail/Dailly/Affacturage.
- ✓ Les commissions monétiques sont en hausse de +4,7 M€ (+14,1%) : activité porteurs cartes + 1,8 M€ dont cotisations cartes + 1,2 M€, porteurs activité de paiement +1,7 M€, activité de paiement commerçants +0,8 M€ et activité GAB +0,4 M€.
- ✓ Les commissions sur autres moyens de paiement sont en hausse de +2,3 M€ soit +46,4%. Dont commissions sur incidents de paiement +1,2 M€ et commissions reçues sur chèques/effets/virements/ prélèvements +0,5 M€.
- ✓ Les commissions financières progressent de +1,8 M€ (+7,0 %) : dont essentiellement les commissions de services émetteurs +1,5 M€ (commissions de placement BFCM), les commissions sur épargne salariale +0,5 M€ et les commissions diverses +0,8 M€ (apport de change) compensées par les commissions courtages de bourse -0,6 M€, les commissions nettes sur mandats de gestion et gestion conseillée -0,4 M€.
- ✓ Les commissions de services augmentent de +1,7 M€ (+8,0%) : hausse des commissions sur Banque à distance + 0,8 M€, des commissions AFEDIM +0,6 M€, et des commissions sur téléphonie +0,2 M€.
- ✓ Les commissions assurances progressent de +8,2 M€ (+10,5%) : les commissions IARD grimpent de + 4,5 M€, l'assurance Emprunteur de + 2,2 M€ et l'assurance-vie de + 1,4 M€.

- Les autres PNB enregistrent une variation de -0,6 M€.
- Les frais de fonctionnement enregistrent une hausse de +2,7%.
- Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de +8,2 % à 260 M€.
- Le coût du risque avéré augmente de +34 %, impact -5,2 M€ : la dotation à la PGRC se monte à -8,7 M€ contre -4,6 M€ en 2021, soit -4,1 M€.
- Compte-tenu de ces éléments, le résultat net social s'établit à 170 millions d'euros contre 153 millions d'euros l'année passée.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé enregistrent une somme de 107 793 euros correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 26 798 euros.

2. CONTROLE INTERNE

A - ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE CIC NORD OUEST

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles quotidiennes, est organisé conformément aux dispositions réglementaires et au dispositif Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des trois fonctions qui le composent :

- le contrôle périodique pour les missions approfondies à caractère d'inspection réalisées dans le cadre d'un cycle couvrant plusieurs exercices,
- le contrôle permanent pour les travaux récurrents réalisés avec des outils à distance,
- le contrôle de conformité, notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles, y compris la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Les deux dernières fonctions sont regroupées au sein de la DRCC (Direction des Risques, du Contrôle permanent et de la Conformité) CIC Nord Ouest, équipe également en charge de la Surveillance du Risque de Crédit, la gestion des Risques Opérationnels et le traitement de la fraude externe.

Le périmètre des contrôles se concentre essentiellement sur les activités du réseau.

Au 31/12/2022, l'effectif dédié au Contrôle Interne est de 20 collaborateurs pour le Contrôle Périodique et 19 pour la DRCC. A cet effectif, il convient d'ajouter le temps consacré par les Directeurs d'agence au contrôle interne (estimation de leur temps évaluée à 10 %) et par certains Responsables du Siège en charge des contrôles à réaliser via les portails métiers dédiés (Direction Générale : portail Banque Régionale ; Direction des Engagements : portail Engagements ; Plateformes téléphoniques : portails CIC Accueil et Centre de Relation Fidélisation).

Le cadre des missions générales des équipes du Contrôle Périodique et de la DRCC est défini par le Groupe afin de répondre aux exigences règlementaires. Pour cela, les équipes s'appuient sur un pôle Pilotage/Support commun Groupe qui met à leur disposition des outils et des process dédiés, actualisés en permanence.

Les Directeurs d'Agence sont, dans l'organisation Groupe, des acteurs à part entière du Contrôle Interne. Ils assurent, au moyen d'un portail dédié, le contrôle de 1er niveau à travers une trentaine de points de contrôle à réaliser selon un calendrier défini (mois/trimestre/semestre ou année). Ce portail de contrôle qui couvre l'ensemble des domaines de risques (Organisation, Crédit, Développement, Sécurité des biens et des personnes, Traitement, Conformité) constitue un véritable outil de management, permettant au Directeur d'Agence de parfaire l'organisation de son agence, d'accroître le niveau de formation de son équipe et de poursuivre ainsi un développement sain de son agence dans le respect de la règlementation. Le Contrôle Permanent en assure la supervision et la bonne application au fil de l'eau, à l'instar des inspecteurs du Contrôle Périodique dans le cadre de leurs missions d'audit agences.

Les constats des missions du Contrôle Périodique menées en 2022 mettent en évidence les axes d'amélioration prioritaires suivants :

- La fiabilisation et l'actualisation des informations reportées dans le système d'information, notamment par la production d'éléments justificatifs et de comptes rendus :
 - ✓ Dans le cadre de la réglementation MIF II en particulier dans le formalisme du passage des ordres
 - ✓ Au titre de la surveillance des flux pour prévenir les risques de fraude,
 - ✓ Pour l'instruction des dossiers de crédits (professionnels, consommation et habitat)
 - ✓ Au titre des Entrées en Relation
- La conformité administrative et juridique des dossiers de crédits professionnels
- Le respect des procédures de traitement des comptes à règlement spécifique
- Une meilleure conformité du stockage des moyens de paiements et des procédures d'archivage numériques et physiques

B - LA DEONTOLOGIE

La Banque s'est dotée d'un ensemble de règles de déontologie et d'éthique professionnelle, qui s'appuie sur le recueil de déontologie du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale applicable à l'ensemble des collaborateurs quel que soit le métier qu'ils exercent ou l'entité à laquelle ils appartiennent, ainsi que sur le code d'éthique et de déontologie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le recueil s'appuie sur la règlementation, les normes professionnelles ainsi que sur les codes de déontologie particuliers à certaines professions. Il inclut des dispositions spécifiques, sous forme de chartes, précisant les règles à respecter lors de la commercialisation des produits auprès de la clientèle et met l'accent sur des obligations telles que le respect des valeurs et des textes, le respect de la

personne, le devoir de bonne gestion, le devoir de confidentialité et de protection des données, le devoir de réserve, la prévention des conflits d'intérêts, le devoir de formation, la parité et l'ouverture et la protection de l'environnement.

Le respect de ces règles fait l'objet de contrôles réguliers à différents niveaux :

- Par le Directeur d'agence, dans le cadre du point de contrôle annuel « Déontologie et Règlement Intérieur applicable aux salariés » et du questionnaire ETHIK qui vise à apprécier le respect des règles d'Ethique et de Déontologie définies,
- Par les responsables de service de siège dans le cadre du bilan ETHIK,
- Par la Conformité dans le cadre du dispositif Groupe,
- Par le Contrôle Périodique qui bénéficie depuis 2016 d'outils enrichis déployés par le Groupe sur ce thème.

Un dispositif de lutte anti-corruption est déployé depuis 2018, s'appuyant au niveau régional sur des actions de sensibilisation des collaborateurs, des procédures et politiques sectorielles et d'achats et un dispositif de contrôle. Plusieurs éléments significatifs ont complété le dispositif en 2022 :

- Une procédure de déclaration des cadeaux et avantages a été déployée en 2022 avec la mise en place d'un outil de recensement KDO
- La mise en place d'un risque Corruption visant à identifier les tiers ayant tenté de corrompre un collaborateur de la banque
- La procédure « Faculté de signalement » a été actualisée en 2022. Cette dernière précise notamment les interlocuteurs selon la nature du signalement.

C - LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et de lutte contre la fraude fiscale est fondé sur l'approche risquée de la clientèle. Aussi les outils mis à la disposition du réseau et des Correspondants TRACFIN ainsi que les procédures de LCB-FT s'enrichissent régulièrement pour permettre une bonne couverture des risques.

Aussi, les priorités LCB-FT 2022 ont visé :

- Les contrôles visant à s'assurer du respect de la règlementation (trains de sanction) en lien avec la guerre en Ukraine
- Le déploiement d'ADER permettant la détection et le contrôle dès l'entrée en relation des avec risque LCB-FT élevé (personnes physiques)
- La formation du réseau au moyen des supports mis à la disposition des collaborateurs : module d'autoformation FORMAD LCB-FT 2022 à réaliser par l'ensemble des collaborateurs et support de formation présentiel à la disposition des Directeurs d'Agence pour permettre l'actualisation annuelle des connaissances LCB-FT des collaborateurs
- Le traitement des requêtes de contrôle mises à la disposition des Correspondants TRACFIN et notamment celles visant à détecter le Financement du Terrorisme.

Le plan de contrôle de la Conformité permet ainsi d'assurer une bonne couverture de l'évaluation des risques LCB-FT.

L'année 2023 sera marquée notamment par le déploiement de l'outil ADER / Personnes Morales, les contrôles à venir en lien avec la guerre en Ukraine et les nouvelles requêtes de contrôle visant à prévenir le risque du Financement du Terrorisme en lien avec les associations.

D - LA MEDIATION

Un médiateur, nommé fin 2002, peut être saisi par la clientèle, 2 mois après le dépôt de sa première réclamation auprès de la banque (70 dossiers éligibles présentés en 2022 contre 41 dossiers éligibles en 2021) dans le but d'examiner toutes les demandes qui relèvent de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. Ce service de médiation vient ainsi compléter le dispositif qui a été mis en place au sein de la Banque pour permettre une écoute régulière et attentive des besoins de la clientèle, notamment au travers d'un **Service Relation Clients.** Le nombre total de dossiers de réclamation créés en 2022 est en baisse avec 2059 dossiers (2194 dossiers ouverts en 2021).

3. GESTION DES RISQUES

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits qui ont été tissés par la Banque CIC NORD OUEST avec son environnement économique régional. Un dossier de crédit clientèle complet est mis à jour régulièrement. Il comprend notamment les éléments suivants :

1) déclaration fiscale pour les clients particuliers,
2) liasse fiscale pour tous les clients professionnels et entreprises,
3) fiche patrimoniale des cautions,
4) informations économiques et financières recueillies durant l'instruction du dossier,
5) éléments prévisionnels pour les clients professionnels et entreprises.

La segmentation de la clientèle et une répartition de celle-ci en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients cibles.
L'évaluation du risque repose sur des analyses faites à plusieurs stades selon des processus formalisés. L'ensemble des collaborateurs en charge de ces clients bénéficient, par ailleurs, d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La décision d'engagement est différenciée suivant les marchés afin d'être en adéquation avec les besoins de la clientèle tout en minimisant la prise de risque. Elle se fonde sur :

- une pondération des produits selon la nature du risque pris et les garanties,
- la cotation interne du client,
- des expertises sectorielles ou de métiers,
- des niveaux de délégation clairement définis, adossés aux cotations, à la nature des financements et à celle des garanties,
- le principe du double regard pour les dossiers le justifiant,
- des règles de plafonnement des autorisations en proportion des fonds propres de la banque prêteuse.

La Commission Décisions Engagements (CDE) de la Banque CIC NORD OUEST se prononce sur les dossiers qui représentent les concours les plus importants.

A - RISQUES DE CREDITS CLIENTELE

Les encours bilan progressent au même rythme en 2022 qu'en 2021 : +8.8% après +8.9% en 2021 (et +9,8% en 2020).

Les PGE ayant fortement impacté les 2 exercices précédents, les encours de crédits « court terme » connaissent une stagnation logique en 2022 à +0.5% (après +26 % en 2021 et +52% en 2020).

Leur poids relatif dans le total des encours bilans commence à se diluer : 11.6 % vs 12,6% (pour mémoire, 7,8% avant les PGE).

La progression générale vient des crédits « Moyen et long terme » toujours en forte croissance à +10 % (après +7%), avec un fort dynamisme du crédit habitat mais aussi des crédits d'investissements.

Crédits à la clientèle par nature de crédits (en capitaux moyens cumulés annuels ; source CGW)

en M€	Encours 2022	Encours 2021	Variation 2022/2021	Poids relatif 2022	Poids relatif 2021
Crédits court terme	**3 232**	**3 216**	**0,5%**	**11,6%**	**12,6%**
C/C CLIENTELE DEBITEURS	961	863	11,4%	3,5%	3,4%
CREANCES COMMERCIALES	46	41	11,5%	0,2%	0,2%
CREDIT DE TRESORERIE	2 113	2 217	-4,7%	7,6%	8,7%
DEBITS DIFFERES CARTES ET DIVERS	112	95	18,4%	0,4%	0,4%
Crédits moyens et long terme	**24 600**	**22 341**	**10,1%**	**88,4%**	**87,4%**
FINANCEMENTS INVESTISSEMENTS	7 927	7 204	10,0%	28,5%	28,2%
CREDITS HABITAT	15 587	14 062	10,8%	56,0%	55,0%
CREDITS CONSOMMATION & RENOUVELABLE	1 087	1 076	1,1%	3,9%	4,2%
Total brut des créances clientèle	**27 833**	**25 556**	**8,9%**	**100%**	**100%**

Les encours de crédits habitat, ont continué leur forte progression à près de 11% (+10% en 2021, +7,1 % en 2020, +7,9% en 2019). En cause : la production débloquée habitat réplique sa performance de 2021 au niveau record de près de +3,5 Mds (2019 et 2020 étaient également en forte progression) quand les remboursements anticipés baissent de -3%.

Une nuance d'importance : après le record absolu du premier semestre, net ralentissement sur le second semestre (retour aux niveaux de 2019).

Le poids relatif des crédits Habitat dans le total des encours de bilan renforce son poids majoritaire de 55% à 56 % en 2021.

La production des crédits à la consommation baisse marginalement de -2% (- 11 M€). Leur poids relatif poursuit sa baisse à 3,9% du total.

Les encours de crédits de fonctionnement régressent de -4,4% soit -98M€, avec la réduction des encours de PGE de -201M€ en capitaux moyens (-12% à 1,5Mds). A contrario, les financements court terme traditionnels sont en nette reprise que ce soit les encours de c/c débiteurs (+98 M€ et +11%) ou d'affacturage (+72 M€ et +33%).

Les encours des crédits d'investissement (en capitaux moyens annuels) progressent de +10%,

soit le rythme des années 2018/2019. Leur production enregistre une forte hausse de 776 M€ soit +38% (+31% en 2021) : +37% (+438M€) sur le marché des Entreprises et +47% (+316M€) sur le marché des Professionnels.

Les garanties liées aux prêts immobiliers se répartissent comme suit :

Prêts à l'habitat	31/12/2022	31/12/2021
total	**16 593**	**15 173**
Avec Crédit Logement	9 344	8 420
Avec **hypothèque** ou garantie similaire de premier rang	5 963	5 399
Autres garanties *	1 286	1 354

** Autres garanties : hypothèque autres rangs, nantissement, gage...*

En matière de crédits à l'habitat, 92,2 % des encours bénéficient d'une garantie forte dont :

- 56,3 % couverts par Crédit Logement (55,5% en 2021)
- 35,9 % par PPD ou Hypothèque de 1er rang

La part de Crédit Logement continue sa progression et renforce d'année en année sa part majoritaire.

- ***CREDIT A LA CLIENTELE PAR COTATION GROUPE CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE***

L'analyse des cotations du portefeuille de crédits de la Banque est la suivante :

Encours Bilan	*déc-22*	*déc-21*	*déc-20*	*déc-19*
Cotés A+/A-/B+/B-	*77,9%*	*78,0%*	*76,5%*	*74,8%*
Cotés C+/C-	*13,3%*	*13,3%*	*14,2%*	*15,7%*
Cotés D+/D-/E+	*6,3%*	*6,1%*	*6,7%*	*6,6%*
Cotés E-/E=/F	*2,4%*	*2,6%*	*2,6%*	*2,9%*

Nota : E-, E= et F Douteux et Contentieux - source suivi des Risques Encours par cotation

La qualité des encours de crédits s'est améliorée d'année en année pour se stabiliser en 2022.

Les cotations les plus qualitatives A et B sont identiques en valeur relative à près de 78% (pour mémoire : 70,4% en 2015). La part des cotations de A à C baisse symboliquement de 1 point de base à 91,2% (89,3% en 2018).

La part des cotations D à F est identique à 8,7% (10,6 % en 2018) avec un recul des créances douteuses et litigieuses de 2 points de base à 2,4% (3,3% en 2018).

▪ *RISQUE SECTORIEL*

CREDIT AUX ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

Le CIC NORD OUEST confirme son ancrage dans le tissu économique régional.

Il ne produit plus de données sur la répartition sectorielle, données consolidées au niveau du périmètre CIC.

▪ *REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR TYPE DE CLIENTELE*

Après la phase PGE où le poids relatif du Marché Entreprises avait progressé plus rapidement.
La situation s'inverse sur 2022 (statu quo en 2021) à l'image des années précédant la crise.

Répartition des crédits par type de clientèle	2022	2021
Grand Public	**74,6%**	**74,2%**
Entreprises	**25,4%**	**25,8%**

Source capitaux moyens CGW (B+HB)

▪ *CREDITS SAINS AYANT ENREGISTRE DES IMPAYES*

Créances ayant subi des impayés (en M€)	31/12/2022			
	<= 30 jours	> 30 jours <= 90 jours	> 90 jours	**Total**
Prêts et avances	**291**	**29**	**228**	**549**
Entreprises non financières	226	19	198	443
Clientèle de détail	62	8	28	97
Autres entreprises financières	3	2	3	8
Administrations publiques	1			1

La note "créances ayant subi des impayés" a pour objectif de recenser les impayés sur dossiers sains et de ventiler par période en fonction de l'ancienneté du premier impayé les montants totaux de crédits sur lesquels des impayés sont constatés.

Ce tableau reprend les encours de crédits sains ayant subi des impayés, en les ventilant par ancienneté et nature de contrepartie.

Pour la situation au 31 décembre 2022, 549 M€ de crédits sains à la clientèle repris dans cet échéancier ont enregistré au moins 1 impayé (vs 423 M€ fin 2021). 58,4 % sont concentrés sur des durées inférieures à 3 mois (contre 58 % fin 2020).

▪ *COÛT DU RISQUE*

En 2022, hausse symbolique en valeur relative du coût du risque avéré à 0,07 % vs 0,06% en 2021.

	2022	2021	2020	2019
Coût du risque	**-20,7 M€**	**-15,5 M€**	**-16,8 M€**	**-18,7 M€**
Hors provisions générale/ encours brut	**0,07%**	**0,06%**	**0,07%**	**0,09%**

source : Contrôle de Gestion

En complément, en coût du risque non avèré, des provisions supplémentaires ont été comptabilisées pour 8,7 M€ soit un total global de 29,4 M€.

Les autres provisions collectives couvrent un encours de prêts non dépréciés individuellement mais qui font l'objet d'un indice de perte de valeur :

- soit en normes CNC, il s'agit de la Provision Globale pour Risque de Crédit (PGRC),

- soit en norme IFRS (Au sein du Groupe, depuis le 1er janvier 2018, la nouvelle norme « IFRS 9 » se substitue à la norme « IAS 39 ». Les provisions IFRS 9 sont calculées au niveau du contrat. Ce dispositif comptable s'applique à tous les actifs financiers y compris les engagements de financement donnés et les garanties accordées. Sont exclus de ce périmètre : les opérations intra-groupes, les c/c nostro, les pensions de titres, les dérivés, les actions et les actifs en juste valeur par résultat, dont le trading. IFRS 9 introduit comme nouveauté le provisionnement systématique de tous les prêts sains.)

Ces provisions s'élevaient en encours fin 12/22 à :

- PGRC : 90,4 M€ (81,7 M€ 12/21).

- Provisions IFRS9 : 114,2 M€ (152,1M€ dont 67,4 M€ de provisions sectorielles fin 2021).

Les encours de créances litigieuses et douteuses, bilan et hors bilan s'élèvent à 803 m€ fin 2022 contre 770 m€ à fin 2021 et 754 m€ à fin 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les seuls encours douteux et litigieux au bilan (hors EPS et dossiers défendeurs) :

Qualité des risques clientèle	31/12/2022	31/12/2021
Créances dépréciées individuellement	696	688
Provisions pour dépréciation individuelle	-316	-322
Provision collective des créances	-100	-127
Taux de couverture global	59,8%	65,3%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	45,4%	46,8%

Globalement, le taux de couverture individuelle s'affiche à 45,4 % en 2022 vs 46,8% en 2021 (le taux de couverture a baissé cf. taux de couverture des PGE de 10% maximum).

En détail, le taux de couverture sur les créances contentieuses (en encours de bilan) baisse à nouveau de 68,3% en 2021 à 64% et celui des créances douteuses remonte de 26,4% à 28,5%.

B - RISQUES DE GESTION DE BILAN DANS LE GROUPE

1- ORGANISATION DE L'ACTIVITE

La gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt des banques du Groupe est centralisée, en référence aux décisions du Directoire du CIC et du Conseil d'administration de la BFCM :

- Centralisation du risque de liquidité : Directoire du CIC du 14 avril 2008 et Conseil d'administration de la BFCM du 4 juillet 2008,
- Centralisation du risque de taux : Directoire du CIC du 20 avril 2009 et Conseil d'administration

de la BFCM du 3 juillet 2009.

Les comités décisionnaires du Groupe en matière de gestion de bilan sont les suivants :

- Le Comité technique ALM, qui gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt en fonction des limites de risque et des seuils d'alerte en vigueur dans le Groupe,
- Le Comité de suivi ALM, composé des principaux dirigeants du Groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (impasses, sensibilités du produit net d'intérêt et de la VAN) :

- dans les limites et en deçà des seuils d'alerte pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans sa globalité et les entités disposant d'un système de limites propre,
- en deçà des seuils d'alerte pour les autres banques composant le Groupe.

Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des Risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part,
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne.
Les conventions de gestion Groupe et les limites de risque et seuils d'alerte sont répertoriés dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2- LE DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX GLOBAL, LES LIMITES DE RISQUE ET LES SEUILS D'ALERTE

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

Le risque de taux se définit comme l'éventualité de baisse du Produit Net d'Intérêt (PNI) suite à une variation défavorable des taux du marché.
A horizon d'un an et de deux ans, le risque de taux est exprimé par l'impact sur le PNI d'une variation instantanée de 1% des taux de marché et de 0,50% de l'inflation. Ces calculs sont faits sur base d'un scénario dynamique (intégration des hypothèses budgétaires d'évolution des encours). Des scénarios alternatifs d'évolution des taux sont également étudiés (inversion de la courbe des taux, variation de la courbe des taux de 2%, ...).

Au-delà de deux ans, la méthode des impasses par type de taux (taux fixe, taux variable, taux livret et inflation) est privilégiée selon les étapes suivantes :

- Détermination des échéanciers en encours restant dû des actifs et des passifs par type de taux,
- Calcul de l'impasse prévisionnelle, définie comme la différence entre les actifs et les passifs.

L'écoulement des actifs et des passifs en stock (calculs sur base statique) est déterminé selon les règles de gestion de bilan (avec hypothèses de remboursements anticipés sur les crédits et les comptes à terme, écoulement conventionnel des ressources non échéancées et intégration des crédits engagés non versés).

L'impasse taux fixe constitue l'assiette du risque de taux et l'impasse taux livret/inflation celle du risque de remontée du taux livret.

Par ailleurs, le pilotage interne est enrichi de mesures qui prennent en compte les phénomènes optionnels tels que les garanties de taux octroyées aux clients sur prêts à taux révisable (prêts capés).

Les limites de risque de taux, révisées et complétées, ont été validées par le Comité de suivi ALM du 07 décembre 2022 et le conseil d'administration du 08 février 2023.
Pour le Groupe CIC :

- Sensibilité de la MNI à une variation des taux de marché de 1% et du taux inflation de 0,50% :
 - ✓ A la hausse des taux :
 - limite de 8,0% et seuil d'alerte à 7,2% à 1 an,
 - limite de 10,0% et seuil d'alerte à 9,0% à 2 ans.
 - ✓ A la baisse des taux :
 - limite de 16,0% et seuil d'alerte à 13,0% à 1 an,
 - limite de 19,0% et seuil d'alerte à 16,0% à 2 ans.

Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par une limitation des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans et un seuil d'alerte de 1,8 fois le PNB.

Pour le CIC Nord Ouest, les seuils d'alerte sont les suivants :

- Sensibilité de la MNI à une variation des taux de marché de 1% et du taux inflation de 0,50% :
 - ✓ seuil d'alerte à 8,0% à 1 an,
 - ✓ seuil d'alerte à 10,0% à 2 ans.
- Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par un seuil d'alerte des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans.

En décembre 2022, pour une variation des taux de marché de 1% et de l'inflation de 0,50%, le CIC Nord Ouest affiche une sensibilité de la MNI à la baisse des taux à un an et à deux ans.
Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, un scénario de baisse des taux d'intérêt aurait un impact défavorable de -0,15% sur la MNI à 1 an, soit -0,45 M€ et de -4,42%, soit -13,5 M€ à 2 ans.

Le seuil d'alerte à 1 an (soit 8%) et à 2 ans (soit 10%) est respecté.

Sensibilité en % du PNB (*)	1 an	2 ans
Scénario 1	0,1%	4,0%
Scénario 2	-0,1%	-4,4%
Scénario 3	-3,7%	4,7%
Scénario 4	-0,4%	-9,1%
Scénario 5	-4,7%	-20,9%
Scénario 5Bis	-11,3%	-11,7%
Scénario 6	-15,5%	-64,2%
Scénario 6Bis	-14,1%	-75,4%

(*) : définition des scénarios
Scénario 1 - Hausse de la courbe des taux de 100 bp
Scénario 2 - Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans floor
Scénario 3 - Hausse de la courbe des taux de 200 bp
Scénario 4 - Baisse de la courbe des taux de 200 bp avec floor
Scénario 5 - Dépentification / inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an)
Scénario 5 bis - Scénario 5 avec règle d'adossement alternative
Scénario 6 - Scénario de stagflation : choc d'inflation fort à CT avec maintien à un niveau élevé, hausse progressive des taux longs avec aplatissement de la courbe et augmentation, en 2 temps, du taux du livret A
Scénario 6 bis - Scénario 6 avec règle d'adossement alternative

En décembre 2022, le CIC Nord Ouest présente un échéancier à taux certain en excédent d'emplois sur tout l'échéancier jusqu'à 15 ans : + 3,4 G€ à 3 mois, + 7,5 G€ à 6 mois, + 5,8 G€ à 1 an, + 2,2 G€ à 3 ans, + 911 M€ à 4 ans, + 1,9 G€ à 5 ans, + 1,1 G€ à 7 ans, + 1,1 G€ à 9 ans, + 949 M€ à 10 ans, + 845 M€ à 15 ans. Les seuils d'alerte de 2 fois le PNB sont dépassés à 3 ans, à 5 ans et à 6 ans avec respectivement 3,70 fois, 3,08 fois et 2,78 fois le PNB et sont respectés à 4 ans et à 7 ans avec 1,50 fois à 4 ans et 1,77 fois le PNB à 7 ans.

3- LE DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE ET LES SEUILS D'ALERTE

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement du groupe, repose sur les axes suivants :

- Respect des ratios de liquidité Bâle III (Liquidity Coverage Ratio à 30 jours et Net Stable Funding Ratio à 1 an)
- Suivi du ratio Crédits sur Dépôts
- Détermination de l'impasse de liquidité statique en scénario normal, toutes devises confondues, qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. La limite Groupe est de 90% sur les maturités de 3 mois à 5 ans
- Détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, prenant en compte les taux de fuite / renouvellement des dépôts et les taux de renouvellement des crédits à 1 an du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement. Les impasses sont calculées toutes devises confondues et par devise significative (USD, GBP et CHF). Les seuils d'alerte sont les suivants :

	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Seuils d'alerte	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	88,0%	86,0%

- Calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale. La limite Groupe est fixée à 30 Mds€ et le seuil d'alerte à 20 Mds€.

- Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs et notamment de l'impasse de liquidité en scénario Bâle III. Les répartitions entre les banques se font au prorata des besoins cumulés de chacune des entités, déterminés, depuis janvier 2013, à partir de l'impasse de liquidité en scénario Bâle III.

Au 31 décembre 2022, l'impasse de liquidité Bâle III présente des besoins de liquidité jusqu'à 2 ans, à 10 ans et à 15 ans, compris entre 132 M€ à 10 ans et 2,0 G€ à 6 mois. Les impasses sont en excédent de liquidité de 3 ans à 9 ans : - 755 M€ à 3 ans, - 1,6 G€ à 5 ans, - 953 M€ à 7 ans, - 328 M€ à 9 ans. Les seuils d'alerte sont respectés sur tout l'échéancier, les ratios s'établissant entre 93,3% et 110,7%.

L'impasse dynamique, au 31 décembre 2022, est excédentaire en liquidité jusqu'à 2 ans, puis en besoin de liquidité à 3 ans : - 2,8 G€ à 3 mois, - 2,2 G€ à 6 mois, - 2,0 G€ à 1 an, + 1,2 G€ à 3 ans, + 2,9 G€ à 5 ans.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2022							
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm	Total
Actif								
Caisse - Banques centrales	51							51
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	2 763							2 763
Actifs fin. détenus à des fins de transaction								0
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat								0
Actifs financiers JVPR (sans analyse et par part.)								0
Actifs financiers JVPR (analyse par titre)							35	35
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)				2	328			330
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables								0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables							21	21
Titres au coût amorti							4	4
Prêts et créances EC	259	29	2		151	2 002		2 444
Prêts et créances CLI (yc les contrats de LF)	2 294	673	2 593	3 101	6 938	13 284		28 883
Autres actifs (sans analyse et par part.)		300						300
Passif								
Dépôts de banques centrales								0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction								0
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat								0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)					2			2
Passifs fin. évalués au coût amorti	**22 586**	**649**	**2 368**	**1 272**	**3 522**	**3 023**	**0**	**33 520**
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts Banques centrales								*0*
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts Administrations publiques	110		4	21	9			*144*
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts d'ets de crédit	120	199	1 079	565	2 524	2 894		*7 381*
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts Autres entreprises financières	578	86	99	46	45			*855*
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts Entreprises non financières	11 546	204	881	429	453	12		*13 525*
Passifs fin. éval au coût amorti - Dépôts Ménages	9 930	139	290	209	403	67		*11 038*
Passifs fin. éval au coût amorti - Titres de dette yc obligations	10		1	3	20	12		*46*
Passifs fin. éval au coût amorti - Passifs subordonnés					67	38		*106*
Passifs fin. éval au coût amorti - Autres passifs	390	19	15					*424*
Autres passifs		*295*	1					*296*

C - RISQUES DES ACTIVITES DE MARCHE

La salle des marchés de la Banque CIC Nord Ouest n'effectue pas d'opérations de trésorerie autonome. En 2022, son activité a donc porté exclusivement sur la négociation d'opérations clientèle, notamment en commercialisant les produits de la salle des marchés du CIC.

Les opérations négociées avec la clientèle sont immédiatement exécutées par le CIC et comptabilisées directement dans ses livres, dans le cadre d'une convention de commissionnaire ducroire liant les deux établissements.

Cette convention spécifie le maintien du risque de contrepartie clientèle à la charge de la Banque Régionale, le CIC assurant le suivi et la couverture des risques de taux, de matières premières ou de change.

Seules les émissions de TCN sont comptabilisées dans les livres de la banque.

La gestion de la liquidité court terme de la Banque est assurée via le CIC, l'ensemble des règlements transitant dorénavant par ce dernier. La seule contrepartie interbancaire est, à présent, la BFCM.

D - RISQUES OPERATIONNELS

Dans le cadre de la règlementation prudentielle Bâloise, la Banque CIC Nord-Ouest a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels.

• LA POLITIQUE GENERALE ET LE DISPOSITIF DU GROUPE

La politique générale de gestion des risques opérationnels de la Banque CIC Nord-Ouest est définie en lien avec la politique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette politique générale de risques validée par les organes exécutifs et délibérants du Groupe précise :

- les objectifs de la gestion des risques,
- les responsabilités et l'organisation de la fonction,
- les modalités de coordination et de suivi du risque dans le Groupe,
- les principes du système d'information de gestion des risques,
- les orientations du dispositif de mesure, de réduction et de financement des risques.

Sur cette base, les principaux objectifs de la Banque CIC Nord-Ouest sont de :

- contribuer au pilotage de la Banque par la maîtrise des risques et de leurs coûts,
- protéger les personnes et préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités,
- renforcer les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité des activités essentielles,
- répondre efficacement aux exigences bâloises et aux demandes des autorités de contrôle, notamment en optimisant les fonds propres alloués.

Les risques opérationnels comprennent, selon les textes officiels, les risques de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 et les risques liés au modèle. Le risque opérationnel ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autorisé, depuis le 1er janvier 2010, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à utiliser l'Approche de Mesure Avancée (méthode AMA) pour le calcul des exigences de fonds propres règlementaires au titre du risque opérationnel sur le périmètre consolidé.
La déduction des assurances, en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, est effective depuis l'arrêté du 30 juin 2012 sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent en règle générale à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence Expected Loss (EL) sans gravité,
- assurer les risques graves et majeurs assurables,
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs,
- effectuer des réserves de fonds propres prudentiels ou de provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurances du Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent les dispositions visées

dans l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.
Les programmes d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (Multirisque), la fraude et dommages aux valeurs (Globale de banque), la Responsabilité Civile Professionnelle et les Cyber risques.

Dans cet esprit, la Banque CIC Nord-Ouest a décliné son dispositif de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des dirigeants, avec des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

• LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS DE LA BANQUE CIC NORD OUEST, INTEGREE AU SEIN DU CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE

La fonction de gestion des risques opérationnels, son champ de responsabilité et ses liens avec les autres fonctions sont ainsi définis.

Elle est composée :

- d'une fonction nationale qui coordonne et consolide l'ensemble du dispositif auprès des Responsables des risques opérationnels de chaque Groupe régional, dits GROP,
- d'une fonction régionale animée par les GROP qui met en œuvre le dispositif en cohérence avec les orientations du Groupe, après avoir été formé à la fonction.

Le GROP s'appuie, à cet effet, sur les directions opérationnelles, leur contrôle interne et leur suivi qualité.

• LE SYSTEME D'INFORMATION GESTION DE RISQUES

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé dans toutes ses entités un outil informatique de gestion des risques.
Cet outil, permet à la Banque de disposer, en cohérence avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- d'un outil complet de gestion des risques opérationnels intégré dans l'architecture informatique du Groupe et accessible aux personnels concernés sur leur poste de travail normalisé et sécurisé,
- des bases de données de sinistres et de risques potentiels,
- des bases de données de pertes externes,
- des bases documentaires nécessaires, notamment en matière de cartographie des risques et de Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité,
- des modules d'auto-formation sur ces outils.

• LE REPORTING ET PILOTAGE GENERAL

Le reporting et le pilotage des risques opérationnels de la Banque CIC Nord-Ouest sont conformes au reporting du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à savoir :

- des états de reporting spécifiques à destination des instances dirigeantes présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel Groupe, les pertes et provisions sur les sinistres et les besoins en fonds propres,
- une information régulière aux membres du Conseil d'Administration portant sur la sinistralité avérée.

• LES PLANS D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITE (PUPA) ET LA GESTION DE CRISE

Les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels. Ils sont construits sur la base de quatre typologies de scénarii : indisponibilité des hommes, indisponibilité de l'informatique, indisponibilité des locaux et indisponibilité des PSEE.

La méthodologie « élaboration d'un PUPA » du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est utilisée par la Banque CIC Nord-Ouest dans la conception et le déploiement de son Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du Réseau, activité jugée majeure par la Banque.

Le dispositif de gestion de crise, mis en place au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a été décliné au sein de la Banque CIC Nord-Ouest. Ce dispositif couvre la communication de crise et l'organisation la plus efficace pour traiter les trois phases du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité : plan de secours, plan de continuité et plan de retour à la normale.

Le GROP du CIC Nord-Ouest est également Responsable Gestion de Crise de la Banque.

• INVENTAIRE DES SINISTRES DU CIC NORD OUEST

En 2022, la sinistralité s'élève à 2,96 millions d'euros (pertes brutes + provisions nettes).

Cette sinistralité est répartie comme suit :

- Catastrophe naturelle – accident – technique : 0,203 million d'euros,
- Fraude : 1,099 million d'euros,
- Relation du travail : 0,093 million d'euros,
- Erreur humaine, défaillance de procédure, évènements naturels et dysfonctionnement des systèmes : 0,9 million d'euros,
- Risque juridique : 0,669 million d'euros.

4. LES TITRES DE CRÉANCES

Les portefeuilles de titres sont constitués par des opérations issues de la gestion de bilan.

Titres de créance	31/12/2022 Valeur comptable	31/12/2021 Valeur comptable
Effets publics	0	0
Obligations	0	0
Instruments dérivés	330	4
Pensions & prêts de titres	13	8
Exposition brute	**343**	**12**
Provisions pour dépréciation des titres	**0**	**0**
Exposition nette	**343**	**12**

- DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU TITRE DES 3 PRECEDENTS EXERCICES (EN EUROS)

BANQUE CIC NORD OUEST			
EXERCICE	*ACTIONS*	*VALEUR*	*DIVIDENDES*
2019	*28 750 000*	*8 euros*	*4,72 euros*
2020	*28 750 000*	*8 euros*	*2,69 euros*
2021	*28 750 000*	*8 euros*	*5,31 euros*

- Au titre de l'exercice 2022, le dividende versé s'élèvera, après validation par l'Assemblée Générale Ordinaire, à 4,71 euros par action.

5. AUTRES INFORMATIONS

A. INFORMATION CONCERNANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au présent rapport de gestion reprend les informations concernant :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au 31 décembre 2022 ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du même code (c. com. art. L. 225-37-4 nouveau).

B. ELEMENTS DIVERS

- **Consultation de l'assemblée générale sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévue par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier**

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, maison-mère ultime de Banque CIC Nord Ouest, a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 24 novembre 2022.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L. 511-73 s'élève à 155 500 000 euros au titre de 2022.

Vous aurez par conséquent à donner un avis, au travers de la quatrième résolution qui vous est proposée, sur cette enveloppe de rémunération, qui comprend les rémunérations fixes et variables versées, ces dernières incluant des montants différés des années précédentes et des montants ayant fait l'objet de clauses de rétention.

- **Informations sur les délais de paiement**

 Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-6 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire financier.
 L'état des factures de fournisseurs reçues non réglées, dont le terme est échu, s'établit comme suit à la clôture de l'exercice :

I.Factures reçues et emises non reglées à la date de clotûre de l'exercice dont le terme est echu
(tableau prévu au I de l'article D 441-4)

	Article D 441-4 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
en euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	103					1						
Montant total des factures concernées TTC	80 796,16	7 384,01	0,00	0,00	0,00	7 394,01	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,19%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	. Delais contractuels : (préciser) . Delais légaux : (préciser)						. Delais contractuels : (préciser) . Delais légaux : (préciser)					

C. INFORMATION CONCERNANT LES PRINCIPES COMPTABLES ET LES METHODES D'EVALUATION

Les états financiers au 31 décembre 2022 sont présentés en appliquant les normes comptables nationales (CNC).

Certifié conforme à l'original
Jacques GÉRARDIN
Directeur Financier

CIC Nord Ouest - Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
1.Situation financière de l'exercice (en K€)					
Capital social	230 000	230 000	230 000	230 000	230 295
Nombre total d'actions émises	28 750 000	28 750 000	28 750 000	28 750 000	28 786 859
Actions "A" ou actions ordinaires	28 750 000	28 750 000	28 750 000	28 750 000	28 786 859
Actions "D" ou actions privilégiées					
Certificats d'investissement privilégiés					
Certificats d'investissement ordinaires					
2.Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produits bancaires	804 759	791 138	750 606	779 924	912 580
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	205 721	236 580	220 971	274 484	276 972
Impôt sur les bénéfices	61 745	54 715	64 986	70 106	62 438
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 928	3 073	3 184	4 456	4 514
Bénéfice	112 991	135 707	125 905	152 802	169 509
Montants des bénéfices distribués	109 536	135 700	77 338	152 663	135 586
3.Résultats des opérations réduits à une action (en euros)					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,46	5,78	4,98	6,45	6,86
Bénéfice net	3,93	4,72	4,38	5,31	5,89
Dividende versé à chaque action "A"	3,81	4,72	2,69	5,31	4,71
Dividende versé à chaque action "D" et certificats d'investissement					
4.Personnel (Métropole)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	2 418	2 330	2 294	2 285	2 302
Montant de la masse salariale (en K€)	109 134	106 751	108 248	108 032	114 468
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales,...) (en K€)	51 954	50 385	49 645	51 652	51 622

Certifié conforme à
l'original
Grégory GERARDIN
Directeur Financier

BANQUE CIC NORD OUEST

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
BANQUE CIC NORD OUEST
33 Avenue Le Corbusier
59800 LILLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE CIC NORD OUEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

■ Evaluation des dépréciations et provisions pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié

La banque CIC NORD OUEST constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

Au 31 décembre 2022, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 696 M€ et les dépréciations ainsi que les provisions associées s'élèvent respectivement à 316 M€ et 36 M€, telles que présentées dans les notes « 3 – Créances sur la clientèle » et « 13 – Provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Notre réponse

Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- En faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- Sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux.

S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :

- Examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- Examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ;
- Rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ;
- Et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle, , en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;
- La complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.

encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE CIC NORD OUEST par votre assemblée générale du 25 mai 1984 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 2 mai 2018 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 39ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

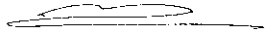
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense, le 18 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**KPMG SA**
	
Nicolas Wilfart	**Arnaud Bourdeille**

CIC Nord Ouest

Comptes sociaux CNC

au 31 décembre 2022

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

COMPTES SOCIAUX

BILAN

ACTIF en millions d'euros	Notes	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Caisse, Banques centrales		51	52
Créances sur les établissements de crédit	2	3 174	3 987
Opérations avec la clientèle	3	28 960	26 175
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	4	38	34
Parts dans les entreprises liées	5	4	4
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	6	12	12
Immobilisations corporelles	7	174	185
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	8	289	262
Comptes de régularisation	9	134	335
Total de l'actif		**32 836**	**31 046**

Hors-bilan		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 982	9 048
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

BILAN

PASSIF en millions d'euros	Notes	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	7 381	6 033
Opérations avec la clientèle	11	23 586	23 484
Dettes représentées par un titre	12	46	39
Autres passifs	8	444	61
Comptes de régularisation	9	285	361
Provisions	13	165	157
Dettes subordonnées	14	106	105
Fonds pour risques bancaires généraux	15	34	34
Capitaux propres	15	789	772
- Capital souscrit		230	230
- Primes d'émission		94	94
- Réserves		293	293
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		2	2
- Report à nouveau			
- Résultat de l'exercice		170	153
Total du passif		**32 836**	**31 046**

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement	18		
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle		4 005	3 908
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		137	119
Engagements d'ordre de la clientèle		2 693	2 614
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
+ Intérêts et produits assimilés	22	525	431
+ Intérêts et charges assimilées	22	(220)	(129)
+ Revenus des titres à revenu variable	23	1	1
+ Commissions (produits)	24	384	344
+ Commissions (charges)	24	(85)	(71)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	2	1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	26	2	3
+ Autres charges d'exploitation bancaire	26	(6)	(6)
= Produit Net Bancaire		**603**	**574**
+ Charges de personnel	27	(191)	(194)
+ Autres charges administratives		(136)	(125)
+ Dotations aux amortissements		(16)	(15)
= Charges de fonctionnement		**(343)**	**(334)**
= Résultat Brut d'Exploitation		**260**	**240**
+ Coût du risque	28	(29)	(20)
= Résultat d'Exploitation		**231**	**220**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	0	2
= Résultat Courant		**231**	**222**
+/- Résultat exceptionnel		1	1
+ Impôts sur les bénéfices	30	(62)	(70)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées			
		170	**153**

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Banque CIC Nord-Ouest est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Incidences du conflit entre l'Ukraine et la Russie et crise Covid-19

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Groupe dont notre établissement est l'une des composantes, n'est pas implanté en Ukraine et en Russie ; notre établissement n'a pas d'exposition directe dans ces deux pays ou en Biélorussie et ne détient aucun actif à la Banque centrale de Russie.
Le Groupe a mis en œuvre les mesures restrictives et les sanctions décidées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques lui permettant d'assurer un suivi des flux opérés par ses clients avec la Russie et de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe a également fait preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement impliqué pour accompagner les entreprises, les professionnels et ses clients particuliers qui seraient en difficulté dans ce contexte, comme il l'avait déjà fait lors de la crise sanitaire liée au Covid 19. Lors de cette dernière, son soutien à l'économie s'était notamment traduit par sa mobilisation dans la distribution de prêts garantis par l'Etat (PGE) destinés à soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements se sont effectués sous la forme de prêts avec un différé amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2022, les prêts garantis par l'Etat affichent un encours résiduel de 1.2 milliards d'euros au bilan de notre établissement.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.
Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.
Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses :

• en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
• lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
• lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles. (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

• l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
• le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
• le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
• la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraine le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

• de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
• de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
• d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,

• d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction
Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement
Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement
Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille
Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées
Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée
Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement
En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés
Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré
Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).
Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.
Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché.
Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.
Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés
Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation,
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer,
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

• pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;

• pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

• de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule

d'indexation) ;

• d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

• pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;

• pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

* un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

* un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.
Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.
Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.
Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.
Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	**A terme**	**A vue**	**A terme**
Comptes ordinaires	2 758		3 944	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	5	389	0	29
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		22		14
Créances douteuses				
Dépréciations				
Total	**2 763**	**411**	**3 944**	**43**
Total des créances sur les établissements de crédit		**3 174**		**3 987**
dont prêts participatifs		19		10
dont prêts subordonnés				

(*) Un montant de 2 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation

NOTE 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.2022	31.12.2021
Créances commerciales	55	30
Créances rattachées		
Autres concours		
- Prêts et crédits	27 733	25 387
- Titres reçus en pension livrée		
- Créances rattachées	35	26
Comptes ordinaires débiteurs	757	366
Créances rattachées	0	0
Créances douteuses	696	688
Dépréciations	(316)	(322)
Total	**28 960**	**26 175**
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	179	208
dont prêts participatifs	1	

Les créances douteuses comprennent 538 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 260 millions d'euros.
Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

Dépréciation des créances douteuses

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2022
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit					
Dépréciations sur créances sur la clientèle	322	78	(85)		315
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(0)				(0)
Total	**322**	**78**	**(85)**		**315**

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 696 millions d'euros au lieu de 688 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 315 millions d'euros soit 45,4 % contre 46,9 % précédemment.
Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations d'actif couvrant des risques de crédit s'établit à 1,1 % contre 1,22 % en 2021.

NOTE 4 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2022
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	24	3				27
Titres de participation						
- cotés			(0)			(0)
- non cotés	10	1	(0)		(0)	11
Sous-total	**34**	**4**	**(0)**		**(0)**	**38**
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	**34**					**38**
Dépréciations						
- titres cotés						
- titres non cotés	(0)	(0)	0		0	(0)
Sous-total	(0)	(0)	0		0	(0)
Montant net	**34**					**38**

NOTE 5 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute	4					4
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Dépréciations						
Montant net	**4**					**4**
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4					4

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2022 Entreprises liées		31.12.2021 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 117		3 957	
Créances sur la clientèle	22			
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	6 542		5 994	
Comptes créditeurs de la clientèle	2			
Dettes représentées par un titre	106	106	105	105
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit (1)	134		118	
Clientèle	1 429		1 398	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.
(1) : Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques du groupe sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.
Les conditions peuvent être considérées comme normales lorqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 6 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute					
. Fonds commerciaux					
. Frais d'établissement					
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	13	0	(0)	0	13
Montant brut	**13**	**0**	**(0)**	**0**	**13**
Amortissements					
. Fonds commerciaux					
. Frais d'établissement					
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	(1)	(0)	0		(1)
Montant des amortissements	**(1)**	**(0)**	**0**		**(1)**
Montant net	**12**				**12**

NOTE 7 - Immobilisations corporelles

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	10	0	(1)	0	9
. Terrains hors exploitation	0				0
. Constructions d'exploitation	369	11	(17)		363
. Constructions hors exploitation	7	0	(0)	0	7
. Autres immobilisations corporelles	33	8	(10)	0	31
Montant brut	**419**	**19**	**(28)**	**0**	**410**
Amortissements					
. Terrains d'exploitation					
. Terrains hors exploitation					
. Constructions d'exploitation	(206)	(14)	12	(0)	(208)
. Constructions hors exploitation	(5)	(0)	0	0	(5)
. Autres immobilisations corporelles	(23)	(1)	1	(0)	(23)
Montant des amortissements	**(234)**	**(16)**	**14**		**(236)**
Montant net	**185**				**174**

NOTE 8 - Autres actifs et passifs

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	0		0	
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	289	444	262	61
Créances et dettes rattachées	0	0	0	0
Dépréciations				
Total	**289**	**444**	**262**	**61**

NOTE 9 - Comptes de régularisation

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	34		7	
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	5	2		4
Autres comptes de régularisation	95	283	328	357
. dont produits à recevoir	35		32	
. dont charges à payer		82		75
Total	**134**	**285**	**335**	**361**

NOTE 10 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	64		20	
Comptes à terme		7 309		6 013
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		8		
Total	**64**	**7 317**	**20**	**6 013**
Total des dettes envers les établissements de crédit		**7 381**		**6 033**

NOTE 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial (*)	4 764	2 371	4 608	2 422
Dettes rattachées				
Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial	**4 764**	**2 371**	**4 608**	**2 422**
Autres dettes	13 917	2 526	15 128	1 319
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		8		7
Total - Autres dettes	**13 917**	**2 534**	**15 128**	**1 326**
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		**23 586**		**23 484**

(*) Un montant de 2 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation

NOTE 11a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.2022	31.12.2021
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	3 653 963	3 179 813
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	(1 974 278)	(1 732 934)
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	**1 679 685**	**1 446 879**

NOTE 12 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	1	1
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	45	38
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées		
Total	**46**	**39**

NOTE 13 - Provisions

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour risques de contrepartie					
- sur engagements par signature	31	15	(10)		36
- sur engagements de hors-bilan					
- sur risques pays					
- provisions générales pour risques de crédit	82	9			91
- autres provisions pour risques de contrepartie	0	3			3
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite	21		(9)		12
- provisions pour épargne logement	16	3	(2)		17
- autres provisions (1)	7	2	(3)	0	6
Total	**157**	**32**	**(24)**	**0**	**165**

(1) Les provisions reprises pour cet exercice sont utilisées pour 0,023 millions d'euros.

Note 13a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière (1)	11		(7)		4
Compléments de retraite	2		(0)		2
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	8		(2)		6
Total	**21**		**(9)**		**12**

Hypothèses retenues	**2022**	**2021**
Taux d'actualisation (2)	3.40%	1,00%
Augmentation annuelle des salaires (3)	Minimum 1%	Minimum 0,5%

(1) La provision pour indemnités de fin de carrière est égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
(2) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.
(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	**Ouverture**	**Effet de l'actualisation**	**Produits financiers**	**coût des services rendus**	**Autres (transferts, frais de gestion)**	**Variation écarts actuariels**	**Paiement aux bénéficiaires**	**Cotisations d'assurance**	**Clôture**
Engagements	**28**			2	(1)	(6)	(2)		**21**
Contrat d'assurance	**17**		1		(0)		(1)		**17**
Provision	**11**		**(1)**	**2**	**(1)**	**(6)**	**(1)**		**4**

Note 13b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Comptes et plans d'épargne logement	31.12.2022	31.12.2021
Encours des plans d'épargne logement	2 081	2 098
Encours de comptes d'épargne logement	142	131
Total des comptes et plans d'épargne logement	**2 223**	**2 229**

Prêts d'épargne-logement	31.12.2022	31.12.2021
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	1	2

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	0			0
Sur plans d'épargne-logement	16	1		17
Sur prêts d'épargne-logement	0			0
Total	**16**	**1**		**17**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.
Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 14 - Dettes subordonnées

	31.12.2021	Emissions	Rembour-sements	Autres variations	31.12.2022
Dettes subordonnées	79				79
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26				26
Dettes rattachées	0			1	1
Total	**105**			**1**	**106**

Principales dettes subordonnées :

	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux d'intérêts	Echéance
EMPRUNT PARTICIPATIF 1985	11 M€	11 M€	TAM et TMO	-
TITRES PARTICIPATIFS 1985 (CIN)	7 M€	7 M€	*	**
TSDI 1987	3 M€	3 M€	TME + 0,25	-
TSDI 1987 (CIN)	1 M€	1 M€	TME + 0,25	
TSIP (CIN)	2 M€	2 M€	EURIB1+1,75 %	
TSR	38 M€	38 M€	EURIB3 +2,05%	
TSR	10 M€	10 M€	EURIB3+1,97%	
TSR	19 M€	19 M€	EURIB3+1,02%	
TSR	12 M€	12 M€	EURIB3+1,55%	
	103 M€	103 M€		

* Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

** Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

NOTE 15 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (*)	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2021	**230**	**94**	**244**		**2**	**0**	**126**	**696**	**34**
Résultat de l'exercice							153	**153**	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			49			77	(126)	**0**	
Distribution de dividendes						(77)		**(77)**	
Incidence de la fusion (***)									
Autres variations									
Solde au 31.12.2021	**230**	**94**	**293**		**2**	**0**	**153**	**772**	**33,98**
Solde au 01.01.2022	**230**	**94**	**293**		**2**	**0**	**153**	**772**	**34**
Résultat de l'exercice						153	170	**322**	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(153)	(153)	**(306)**	
Distribution de dividendes									
Augmentation de capital	0	0						**1**	
Autres variations									
Solde au 31.12.2022	**230**	**94**	**293**		**2**	**0**	**170**	**789**	**34**

En Septembre 2022, les agences « CIC Iberbanco » ont été cédées par le CIC, à chacune de ses filiales bancaires réparties sur le territoire, dont CIC Nord Ouest, avec effet rétroactif comptable et fiscal, au 1er Janvier 2022.
Pour rémunérer la branche complète d'activité apportée, CIC Nord Ouest a procédé à une augmentation du capital d'une somme de 0.295 M€ pour le porter à 230,295 M€ et a constaté une prime d'apport de 0,280 M€.

Le capital du CIC Nord-Ouest est constitué au 31 décembre 2022 de 28 786 859 actions d'une valeur nominale de 8 euros.
Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC détient 100 % du capital de CIC Nord-Ouest au 31 décembre 2022.
De ce fait, Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de CIC Nord-Ouest.

(*) Le poste Réserves comprend au 31/12/2022 : 23 millions d'euros de réserve légale et 270 millions d'euros d'autres réserves.

Le résultat social de CIC Nord-Ouest s'élève à 169 508 971,65 €
Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 169 705 milliers d'euros provenant du résultat et du report à nouveau pour + 196 milliers d'euros de la manière suivante:

135 586	Dividendes au titre de l'exercice 2020
29	Affectation à la réserve libre
34 017	Affectation en Autres réserves
73	Dotation au report à nouveau.
169 705	**Total distribuable**

NOTE 16 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	2 774	2	151	224		22	3 173
Créances sur la clientèle * *	2 620	2 641	10 141	13 216		35	28 653
Obligations et autres titres à revenu fixe * * *							
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	323	1 087	3 079	2 884		8	7 381
Comptes créditeurs de la clientèle	20 619	1 271	1 609	79		8	23 586
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse			1				1
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	10	1	22	12			45
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des dépréciations
* * à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des dépréciations
* * * exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 17 - Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises

La contrevaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2022 de 362 millions d'euros et de 362 millions d'euros.

NOTE 18 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés),
certains crédits à la clientèle distribués par notre établissement constituent des actifs
donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du Groupe.
Au 31 décembre, leur montant s'élève à 3.691 millions d'euros.

NOTE 19 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2022			31.12.2021		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	6 502		6 502	3 753		3 753
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetées	1		1	10		10
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetées						
Vendues						
Total	**6 503**		**6 503**	**3 763**		**3 763**

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

31.12.2022	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange			6 502		6 502
Opérations conditionnelles					
Achats			1		1
Ventes					
31.12.2021					
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange			3 753		3 753
Opérations conditionnelles					
Achats			10		10
Ventes					

NOTE 20 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2022	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés de gré à gré				
Achats	1			1
Ventes				
Swaps de taux	5 294	1 208		6 502
Total	**5 295**	**1 208**		**6 503**

NOTE 21 - Instruments financiers à terme

Juste valeur des instruments financiers à terme	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	330	2	4	75

NOTE 22 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Etablissements de crédit	58	(55)	10	(3)
Clientèle	467	(165)	421	(126)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Autres				
Total	**525**	**(220)**	**431**	**(129)**
dont charges sur dettes subordonnées		(2)		(1)

NOTE 23 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2022	Exercice 2021
Titres de placement	0	0
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	1	1
Parts dans les entreprises liées	0	0
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	**1**	**1**

NOTE 24 - Commissions

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	0		0	
Opérations avec la clientèle	128	(3)	119	(2)
Opérations sur titres		(1)		(1)
Opérations de change	1		1	
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres				
. Engagements financiers à terme				
. Engagements de financement et de garantie	9	(11)	4	(4)
Prestations de services financiers	120	(5)	110	(5)
Commissions sur moyens de paiement	104	(59)	91	(52)
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	22	(6)	19	(7)
Total	**384**	**(85)**	**344**	**(71)**

NOTE 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2022	Exercice 2021
- Sur titres de transaction		
- Sur opérations de change	2	1
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt		
* De cours de change		
* Sur autres instruments financiers y compris actions		
Sous-total	**2**	**1**
- Dotations pour dépréciation des instruments financiers		
- Reprises sur dépréciation des instruments financiers		
Total	**2**	**1**

NOTE 26 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				1
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1	(6)	2	(7)
Total	**2**	**(6)**	**3**	**(6)**

NOTE 27 - Charges de personnel

	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires & traitements	(115)	(107)
Charges sociales	(51)	(51)
Charges de retraite	1	(1)
Intéressement et participation des salariés	(17)	(19)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(18)	(17)
Dotation nette aux provisions pour retraite	9	1
Autre dotation nette aux provisions	(0)	0
Total	**(191)**	**(194)**

NOTE 28 - Coût du risque

	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(77)	(62)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	83	85
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(17)	(36)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(2)	(2)
Récupérations sur créances amorties	1	1
Solde des créances	**(12)**	**(14)**
Dotations aux provisions	(27)	(17)
Reprises de provisions	10	11
Solde des risques	**(17)**	**(6)**
Total	**(29)**	**(20)**

NOTE 29 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2022					Exercice 2021
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions			0		0	2
- Moins-values de cessions			(0)		(0)	
- Dotations pour dépréciation			(1)		(1)	(0)
- Reprises sur dépréciation			0		0	0
Sous-total			**(1)**		**(1)**	**2**
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions					3	2
- Moins-values de cessions					(2)	(2)
Sous-total					**1**	**(0)**
Total					**(0)**	**2**

NOTE 30 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(62)	(70)
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs		
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	**(62)**	**(70)**
Sur activités courantes	(62)	(70)
Sur éléments exceptionnels		
Total	**(62)**	**(70)**

INTEGRATION FISCALE

La société a opté le 23 Décembre 1994 pour l'intégration fiscale au sein du groupe du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à compter du 1er Janvier 1995.
Par convention, chaque filiale membre du groupe intégré constitué par le CIC verse à la société mère, au titre de sa participation au paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions sur l'IS, une somme égale à l'impôt théorique qui aurait grevé son résultat individuel et sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été imposable distinctement en l'absence d'intégration fiscale sous réserve de la dérogation prévue par la convention.
Par dérogation, le cas échéant, l'impôt théorique est calculé sans appliquer les nouvelles règles de report des déficits. Les déficits sont imputés dans leur intégralité sur leurs exercices ultérieurs sans limitation de bénéfice fiscal. Parallèlement, les déficits reportables susceptibles d'être imputés sur les exercices suivants sont réduits du montant des déficits supplémentaires imputés.
Les crédits d'impôts imputés ou remboursés sont considérés comme utilisés par la filiale.

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire : NEANT ;
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : NEANT ;
- Déficits reportables : NEANT ;
- Détail de la rubrique « Impôts sur les bénéfices » :
 - Impôt sur le résultat courant : 64 298 milliers d'euros
 - Impôt sur plus-values nettes à long terme à 15% : 45 milliers d'euros
 - Impôt sur le résultat exceptionnel : 261 milliers d'euros
 - Régularisation exercices précédents : (2 166) milliers d'euros

NOTE 31 - Effectifs moyens

	Exercice 2022	Exercice 2021
Techniciens de la banque	1 326	1 321
Cadres	976	964
Total	**2 302**	**2 285**

NOTE 32 - Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration (en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence	81	41

NOTE 33 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	PriceWaterhouseCoopers Audit		Ernst et Young Audit		KPMG Audit	
(en milliers d'euros)	**Montant**		**Montant**		**Montant**	
	31.12.2022	**31.12.2021**	**31.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2022**	**31.12.2021**
Audit commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	117	113			117	113
Missions accessoires						

NOTE 34 - Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

Les dits "principaux dirigeants" sont les sept membres composant le Comité de Direction.

	31.12.2022	31.12.2021
Montant global des rémunérations versées	1 379	1 122
Montant global des avances et crédits accordés	1 356	935

NOTE 35 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l' exercice clos le 31 décembre 2022 :
Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 20 403 comptes pour 29 162 031,50€
Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier: 716 comptes pour 1 270 922,95 € déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

NOTE 36 - Evénements post-cloture
Il n'y a pas eu d'événement survenu entre le 31 décembre 2022 et la date de communication des comptes, qui affecterait significativement les états financiers.